



## Contribution du CNAJEP pour une forme spécifique de volontariat dans l'Animation

Parce qu'il rassemble en son sein des mouvements d'éducation, des organismes de formation, des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et des organisations de jeunes, le CNAJEP est directement interpellé par les incertitudes pesant sur le contrat d'engagement éducatif (CEE).

Fort de cette diversité, le CNAJEP, situant l'Animation comme l'un des espaces de prise de responsabilités et d'émancipation des jeunes dans leur parcours d'engagement, tient à contribuer aux débats en cours et attirer l'attention sur les principaux enjeux et points de vigilance liés à l'Animation.

- Nous soutenons la valorisation d'une **forme spécifique de volontariat dans l'Animation**, qui ne doit pas être pensée en concurrence, mais bien en complémentarité, avec le bénévolat et le salariat. La promotion de cette « 3<sup>ème</sup> voie » implique de dissocier clairement cette forme de volontariat du code du travail, spécifiant en cela l'absence de lien de subordination, et nécessite de clarifier les modalités de prise en charge de la formation des jeunes. Cela permettrait, en outre, de lever les ambiguïtés qui entourent le statut d'animateur dans les débats actuels.
- Ce qui permet l'intervention commune et complémentaire de salariés, de volontaires et de bénévoles au sein des associations agissant dans le champ de l'animation, comme au sein des équipes d'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), c'est l'existence d'un objet associatif partagé, **l'adhésion à un projet éducatif et la co-élaboration de ses déclinaisons pédagogiques**. Nous sommes attachés à la reconnaissance de ce projet éducatif comme support et élément structurant de l'engagement volontaire des animateurs.
- La **question économique** est également centrale. Si l'animation volontaire doit être distinguée du travail salarié et doit être pensée avant tout comme un espace d'engagement éducatif, nous serons néanmoins attentifs à ce que les animateurs volontaires ne soient pas les variables d'ajustement d'un modèle économique fragilisé. Appréhender la question de l'économie, c'est aussi poursuivre l'ambition de favoriser l'accès du plus grand nombre aux accueils collectifs de mineurs.
- Les animateurs volontaires engagés dans le secteur non-lucratif ne sont pas des salariés. Cependant, la **question de leur rétribution** doit être traitée.

L'ampleur de ces enjeux doit donc donner lieu à un débat approfondi et aboutir à une **réponse politique** à même de structurer durablement un réel statut du volontariat dans l'Animation et de sécuriser les activités de vacances et de loisirs de mineurs mises en œuvre par les associations.